



lesScop

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

ILE-DE-FRANCE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DOM-TOM

Union
régionale
DES SCOP

ET SCIC

EXPERT COOPÉRATIF
PARTENAIRE SOLIDAIRE

Dossier de Presse

Union régionale des Scop et Scic,
Île-de-France, Centre-Val de Loire, DOM-TOM



- 03** Les chiffres clés
- 05** Les salariés co-créateurs de richesses durables en Scop
- 06** La Scop, un modèle entrepreneurial d'actualité
- 07** La Scic, entreprise de demain
- 08** Scic et dynamique territoriale
- 09** Scop & Scic et Economie sociale et solidaire
- 10** Les accompagnements de l'Union régionale des Scop et Scic
- 12** La plateforme de services de l'Union régionale des Scop et Scic
- 13** Quelques entreprises du territoire
- 14** Alter'Incub l'incubateur d'innovation sociale au cœur des territoires



Jean-Marc Morandi, Président

70 000 SALARIÉS DANS LE MOUVEMENT COOPÉRATIF EN 2020 !

Expert coopératif, partenaire solidaire ! Tel est le titre que nous avons donné à notre rapport d'activité. Telle est désormais la devise de notre Union régionale.

Elle donne l'esprit des chantiers ouverts depuis notre dernier congrès de 2016 et la philosophie de ceux que nous conduirons jusqu'au prochain en 2020.

2016, rappelons-nous, nous étions en pleine tempête, entre le redécoupage administratif des régions et la baisse drastique des finances publiques. De ce contexte singulièrement difficile, nous avons su faire une opportunité. En deux ans, nous avons opéré de nombreux changements. Nous avons étoffé notre équipe, structuré notre plateforme de services, mis en place des pôles territoriaux, engagé la digitalisation de nos services. Nous avons réduit la part des subventions publiques dans notre budget, ce qui nous a rendus plus indépendants. Avec cette approche, quasi entrepreneuriale de l'Union régionale, malgré la perte de la Haute-Normandie, nous avons à nouveau passé la barre des 400 entreprises coopératives et nous comptons désormais près de 12 000 salariés.

Le défi des deux prochaines années consistera à transformer la vision que les autres ont de nous. Nous souffrons d'a priori. Trop souvent encore, nous sommes vus comme la solution de la dernière chance. Voilà qui ne traduit en rien l'acteur économique que nous sommes.

Dans les prochains mois, nous devrons dire et redire : que nos coopératives ne sont pas sous assistance, qu'elles sont de vraies entreprises, qu'elles évoluent sur leur marché avec des savoir-faire.

Nous devrons expliquer et réexpliquer que leur statut et leurs pratiques les rendent très faiblement «délocalisables» et que notre mouvement est indiscutablement un acteur stable de l'économie locale. Nous devrons montrer à quel point notre mouvement est une force pour nos coopératives et pour l'économie de notre pays. Aucun autre mouvement d'entreprises n'a poussé aussi loin la mutualisation de moyens : services offerts par les Unions régionales ; solidarité entre ses membres avec des outils financiers spécifiques aidant les coopératives dans leur développement ; avec notre Union sociale ; et avec nos fédérations de métiers.

Notre point de vue, nous devrons le porter dans tous les lieux de promotion de l'économie : dans les CESER – Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux –, dans les CRESS – Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire –, dans les CCI, dans toutes les instances professionnelles. C'est à cette condition que nous tiendrons notre objectif de 70 000 salariés dans le mouvement coopératif en 2020.

2018 a fait coïncider notre assemblée générale et le 80e anniversaire de l'Union régionale. Cette histoire d'utopies réalisées, de défis relevés, de conquêtes remportées, doit nous donner des ailes. Alors en avant ! Montrons notre diversité. Affirmons notre talent. Stimulons les vocations !

J.-M. M.

LES CHIFFRES CLÉS NATIONAUX

Chiffre d'affaires agrégé
de **5,6** milliards d'€

Taux de pérennité à 5 ans
de **70 %**
CONTRE **60 %**
au plan national

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES EN FRANCE

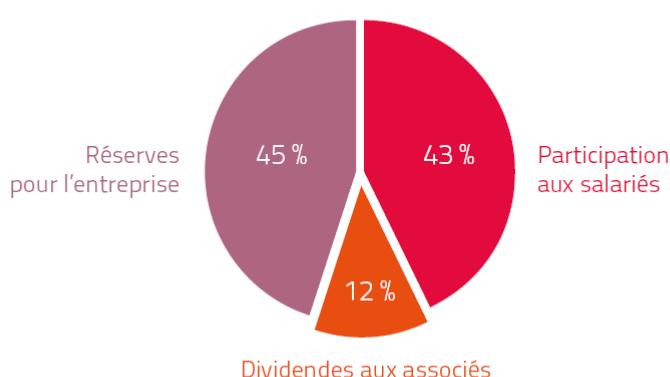


3 439 SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
SCOP 2 391 (Sociétés coopératives et participatives)
SCIC 974 (Sociétés coopératives d'intérêt collectif)
Coop Loi 47 74

63 000 EMPLOIS
53 700 dans les Scop
8 900 dans les Scic
400 dans les Coop Loi 47

Coopératives par origine de création,
ensemble des Scop/Scic, à fin 2019

> Répartition des résultats nets des Scop

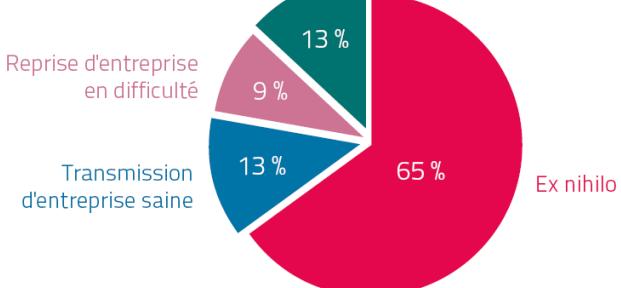


Transformation d'association ou de coopérative

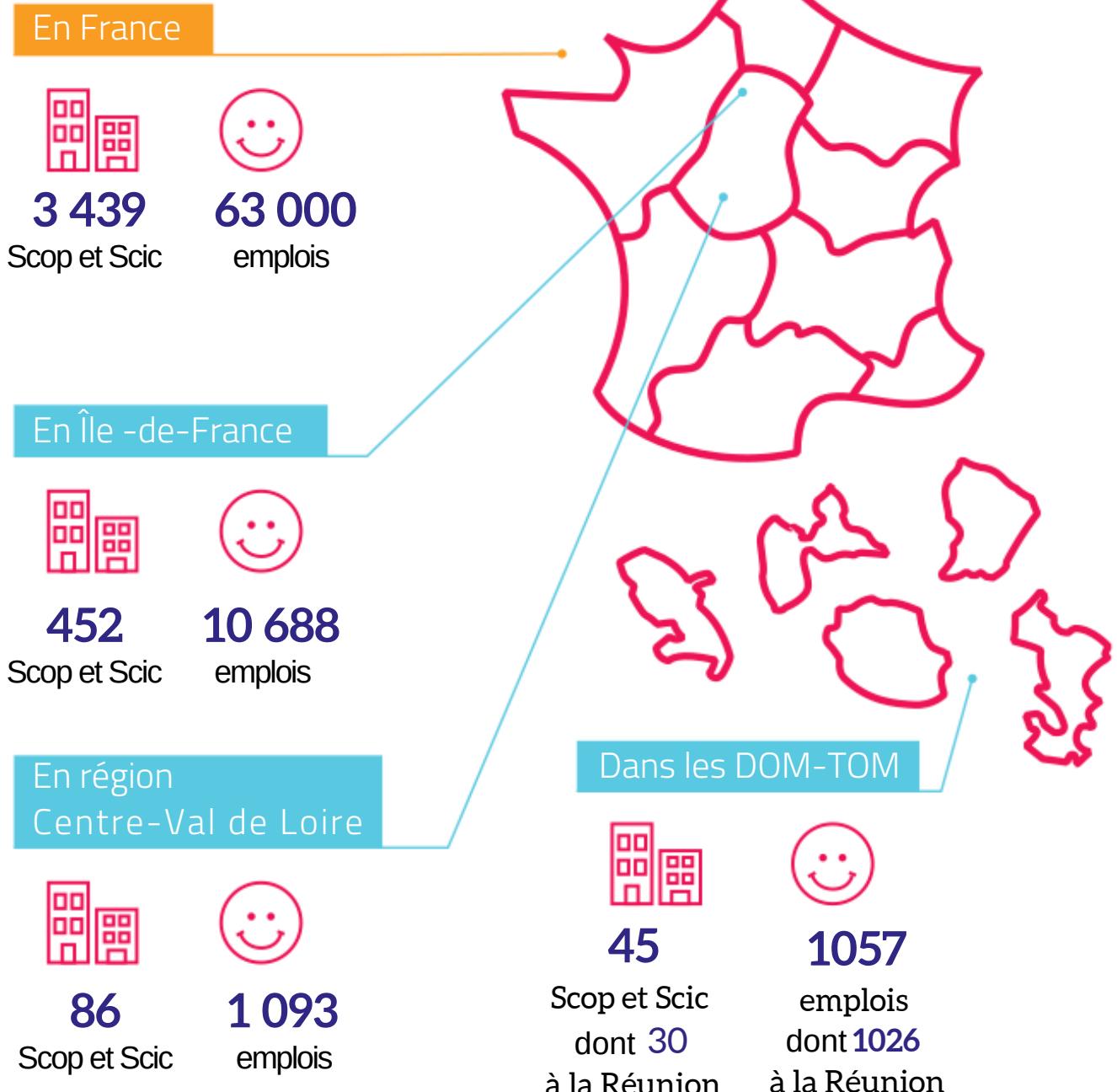
Reprise d'entreprise en difficulté

Transmission d'entreprise saine

Ex nihilo



LES CHIFFRES CLÉS RÉGIONAUX



LES SALARIÉS CO-CRÉATEURS DE RICHESSES DURABLES EN SCOP

Les Scop (Sociétés coopératives et participatives) sont des sociétés de forme SA, SARL ou SAS, dont les salariés sont associés majoritaires et vivent un projet commun en mutualisant équitablement les risques et les grandes décisions stratégiques.

Parmi les structures coopératives, les Scop sont les seules dont les membres associés sont les salariés ; rattachées au droit coopératif et au droit des sociétés commerciales, les Scop reposent sur un principe de démocratie d'entreprise et de priorité à la pérennité du projet.

> Des entreprises concurrentielles

Les Scop sont des entreprises qui opèrent comme les autres dans une économie de marché avec un impératif de profitabilité. Leur originalité : elles placent statutairement le salarié au cœur de l'entreprise, qui s'engage financièrement et humainement et devient un co-entrepreneur.

> Gouvernance démocratique

Avec au moins 51 % du capital et 65 % des voix, les salariés associés participent aux grandes décisions stratégiques en assemblée générale selon le principe « 1 personne = 1 voix ». Les salariés qui deviennent associés d'une Scop développent un esprit de responsabilité et s'inscrivent dans une dynamique collective. Co-entrepreneurs, ils sont associés aux décisions, aux résultats de l'entreprise, formés à ses rouages et à sa vie coopérative, et élisent leurs dirigeants.

> Une répartition équitable des bénéfices

Le statut Scop prévoit une répartition équitable du résultat annuel de l'entreprise : une part pour tous les salariés (25 % minimum et 40 % en pratique), sous forme de participation ou complément de salaire et une part pour les salariés associés (33 % maximum, 17 % en pratique), sous forme de dividendes.

> Une priorité à la pérennité de l'entreprise

Une troisième part, d'au moins 16 % des bénéfices et de 43 % dans la pratique, est affectée en réserves, dites impartageables. Elles vont contribuer, tout au long du développement de l'entreprise, à consolider les fonds propres et à assurer sa pérennité, et ce, suivant une stratégie de long terme. L'apport en capital des co-entrepreneurs leur est remboursé sans plus-value lorsqu'ils quittent l'entreprise.

LES SCOP, UN MODÈLE ENTREPRENEURIAL D'ACTUALITÉ

L'épanouissement dans son métier, la qualification et la formation professionnelle sont au cœur de la vocation des Scop. Par nature, les salariés créent une Scop en vue « d'exercer en commun leur profession dans une entreprise qu'ils gèrent directement ou par l'intermédiaire de mandataires désignés par eux et en leur sein » (art. 1 de la loi de 1978). La Scop offre à tous ses salariés la possibilité de gagner en responsabilités. Dans la pratique, nombreux sont les dirigeants ou cadres dirigeants de Scop à avoir démarqué à un poste subalterne, parfois sans aucun diplôme.

> Donner du sens au travail et à l'entreprise

Devenir associé d'une Scop développe l'esprit de responsabilité et élargit la vision de l'entreprise. Chacun prend conscience de son rôle dans la chaîne de création de valeur. La Scop permet de faire naître un esprit collectif. Information et formation deviennent un réflexe naturel pour s'initier aux notions clés de la gestion d'entreprise et, ainsi, participer efficacement aux décisions stratégiques.

> Un développement économique durable

Alors que la société classique a pour finalité la rémunération des capitaux investis, la Scop considère « le capital » comme un outil au service d'un projet d'entreprise et des personnes qui le font vivre. Elle vise à pérenniser ce projet et les emplois de ceux qui y travaillent, aux meilleures conditions possibles.

Ancrage local des entreprises et de leur centre de décisions.

Dans le contexte mondial actuel, le modèle coopératif présente des atouts uniques : son mécanisme de constitution de fonds propres et la détention du capital en majorité par les co-entrepreneurs préservent les Scop des OPA* et maintiennent les centres de décisions sur le territoire d'appartenance de l'entreprise.

* Opération publique d'achat

Les Scop, un peu d'histoire...

L'histoire de la coopération de production démarre en 1834 avec la création de l'association des Bijoutiers en Doré, précurseur de la Scop. A la fin du XIXe siècle, les coopérateurs se sont rassemblés pour conforter leurs pratiques en créant la Chambre consultative des associations ouvrières de production, l'ancêtre de la CG Scop.

Le modèle a bien évolué depuis et le nombre de Scop ne cesse de se développer dans de multiples secteurs d'activités...

Retrouvez l'histoire du Mouvement coopératif : www.les-scop.coop/interface-pedagogique

LA SCIC, L'ENTREPRISE DE DEMAIN

De forme privée et d'intérêt public, la Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) permet d'associer salariés, bénéficiaires, bénévoles, collectivités territoriales, financeurs ou tous autres partenaires, voulant agir ensemble dans un même projet alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale.

La Scic apparaît comme une forme de l'entreprise de demain parce qu'elle s'inscrit largement dans des dynamiques de territoire faisant une place importante aux parties prenantes et à son environnement immédiat. Elle accorde une attention particulière aux effets de son activité, en reposant la question du travail et de l'emploi dans une entreprise en capacité de s'adapter en permanence aux évolutions de son environnement, dans une logique d'innovation sociale continue.

Les 7 grands principes des Scic

La Scic, créée par la loi du 17 juillet 2001, est une entreprise coopérative qui :

> Permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples : salariés, producteurs, bénéficiaires, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers... tous types de bénéficiaires et de personnes intéressées à titres divers.

> Produit des biens ou services qui répondent aux besoins collectifs d'un territoire par la meilleure mobilisation possible de ses ressources économiques et sociales.

> Respecte les règles coopératives : répartition du pouvoir sur la base du principe **1 personne = 1 voix**, implication de tous les associés dans la vie de l'entreprise et dans les principales décisions de gestion, maintien des résultats dans l'entreprise sous forme de **réserves impartageables** qui en garantissent l'autonomie et la pérennité.

> A un **statut de société commerciale** SA, SAS ou SARL et, en tant que telle, fonctionne comme toute entreprise soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation.

> S'inscrit dans une **logique de développement local et durable**, est ancrée dans un territoire, et **favorise l'action de proximité** et le maillage des acteurs d'un même bassin d'emploi.

> Présente un **intérêt collectif** et un caractère d'utilité sociale garanti par sa vocation intrinsèque d'organiser, entre acteurs de tous horizons, une pratique de dialogue, de débat démocratique, de formation à la citoyenneté, de prise de décision collective... et garanti aussi par sa vocation d'organisme à but non lucratif

> A l'obligation de **mettre en réserves** impartageables **57,5 % de ses résultats** (jusqu'à 100 % en pratique), au-delà des 15 % minimum pour toute société coopérative.

Plus d'informations sur : www.les-scic.coop

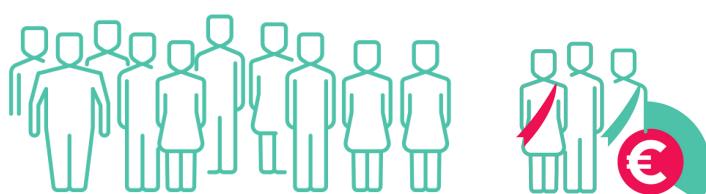
SCIC ET DYNAMIQUE TERRITORIALE

Dans quelle mesure les Scic sont-elles un outil de dynamique territoriale en cohérence avec des politiques publiques ?

- La réduction de la capacité de l'Etat à assurer la régulation de phénomènes sociaux complexes engage les collectivités territoriales à devoir **trouver localement des solutions** pour préserver la cohésion sociale.
- Les **logiques de territoire** capables de mieux prendre en compte la complexité des questions socio-économiques jouent en faveur d'une **économie de proximité portée par les Scic**, tout comme la nécessité d'invention de réponses nouvelles fondées sur des **modèles économiques hybrides**, rendue nécessaire par la contraction des finances publiques, et par ces logiques de territoires qui impliquent, aux côtés des collectivités, des entreprises et d'autres acteurs du territoire.
- La Scic inaugure une forme nouvelle de coopération public-privé où la collectivité n'est pas seule à la manœuvre, mais co-participe à la mise en œuvre du projet avec les acteurs sur un territoire.
- Dans certaines filières régionales, **les sociétés multi-parties prenantes deviennent même le modèle dominant**, comme le bois énergie ou les énergies renouvelables.

« La Scic répond à des objectifs de cohésion sociale : constituer des fonds propres conséquents à partir de placements solidaires non rémunérés permet de diminuer le recours à l'emprunt et de maîtriser le prix de journée payé par les personnes âgées, tout en mettant à leur disposition des services innovants.»

François de Mazières, député-maire de Versailles (78) à propos de la Scic Solidarité Versailles Grand



SCOP & SCIC ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

ESS, de quoi parle-t-on ?

L'Economie sociale et solidaire (ESS) rassemble les entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, qui concilient activité économique et utilité sociale.

Ces entreprises appliquent des modes de gestion démocratiques et participatifs : encadrement de l'utilisation des bénéfices, réinvestissement de leurs résultats dans le développement, limitation des écarts de salaires...

Des acteurs économiques de poids

2,3 millions de salariés

10 à 15 % de l'emploi salarié selon les régions

Création de 440 000 emplois nouveaux en 10 ans

600 000 emplois à renouveler d'ici 2020

Une loi pour le développement de l'Economie sociale et solidaire

Après plus de deux ans de travaux, la loi relative à la reconnaissance et au développement de l'Economie sociale et solidaire a été adoptée à l'été 2014.

Sont ainsi reconnues les spécificités des coopératives, associations, mutuelles, fondations... des entreprises à la fois génératrices de richesses économiques et porteuses de réponses aux besoins sociaux et environnementaux.

Cette loi :

- > apporte des modifications au statut et au fonctionnement des Sociétés coopératives et participatives ;
- > assouplit le statut des Sociétés coopératives d'intérêt collectif et créé le régime des Coopératives d'activité et d'emploi (CAE).
- > créé de nouveaux dispositifs de financements pour toutes les structures de l'ESS.

En savoir plus :

www.les-scop.coop/loiESS

www.esspace.fr

LES ACCOMPAGNEMENTS DE L'UNION RÉGIONALE DES SCOP ET SCIC

Expert coopératif et partenaire solidaire, l'Union régionale des Scop et Scic crée, accompagne et fédère les 400 coopératives de son territoire. Elle propose une véritable plateforme de services et se positionne comme co-investisseur des projets coopératifs.

> Accompagnement à la création ex-nihilo

Derrière un nouveau projet d'entreprise, il y a peut-être **des entrepreneurs à la fibre coopérative**. Avec nous, ils font mûrir leur ambition vers la création en Scop et Scic.

L'Union régionale accompagne pas à pas pour :

- | | |
|--|---|
| > Valider la faisabilité du projet, | > Définir le budget prévisionnel et le plan de financement, |
| > Rédiger les statuts, l'accord de participation, préparer les formalités administratives (CFE, liste du Ministère), | > Former les nouveaux dirigeants, la première année de lancement. |

> Accompagnement à l'évolution d'une entreprise en Scop ou Scic par la transmission ou la cession partielle

Un dirigeant souhaite **vendre ou associer ses salariés** dans son projet d'entreprise ? Avec nous, il réussit sa cession en transmettant une partie ou tout le capital de son entreprise à ses salariés.

À chaque étape, l'Union régionale accompagne les cédants et repreneurs:

- | | |
|---|---|
| > Étude de faisabilité du projet, | > Montage du dossier juridique avec un avocat partenaire, |
| > Structuration du projet coopératif | > Passage de relais et suivi du lancement de la Scop. |
| > Tour de table financier grâce aux fonds du mouvement coopératif et à son réseau de partenaires, | |

En savoir plus : www.jetransmetsamessalaries.fr

> Accompagnement à l'évolution en Scop ou Scic

Une association **recherche une nouvelle dynamique**. Avec nous, elle se transforme en coopérative.

L'Union régionale des Scop et Scic effectue un accompagnement global sur tous les aspects du processus de transformation :

- | | |
|---------------|------------------|
| > Économique, | > Gouvernance, |
| > Juridique, | > Administratif. |

Le statut coopératif est la seule solution pour faire évoluer le statut juridique des associations.

LA PLATEFORME DE SERVICES DE L'UNION RÉGIONALE DES SCOP ET SCIC

Au démarrage et tout au long de la vie de leur entreprise, les salariés co-entrepreneurs bénéficient de l'accompagnement de leur Union régionale qui propose une plateforme de services et un délégué référent à chacun de ses adhérents.



Assistance au droit coopératif

Appui et pédagogie sur les **spécificités juridiques, administratives et fiscales** liées aux statuts coopératifs



Accompagnement sur les enjeux d'entreprises coopératives

- > Économique et financier,
- > Gouvernance et sociétariat,
- > Modèle et développement,
- > Formations «Intra»,
- > Croissance externe.



Formations et animations du réseau

- > Un **parcours de formation complet** au service des projets coopératifs, tout au long de l'année.
- > Parce que l'échange fait la force, nous organisons **des rencontres réseaux** pour mieux coopérer !

LA PLATEFORME DE SERVICES DE L'UNION RÉGIONALE DES SCOP ET SCIC

L'Union Régionale n'est pas seulement experte sur ses métiers d'accompagnement : elle est une fédération représentant l'ensemble des Scop, Scic et CAE, mutualisant ses ressources pour le progrès du Mouvement coopératif, et tirant pleinement partie de la force de son réseau.



Les outils de coopération et d'information

- > Un accès à un espace adhérent et à une boîte à outils www.les-scop-idf.coop,
- > Une cartographie des coopératives,
- > « Coopadev » : la Centrale d'achat des coopératives,
- > Les newsletters,
- > « Participer » : le magazine des coopératives.



Les outils financiers du mouvement coopératif

- > SOCODEN : prêts participatifs pour soutenir la trésorerie des entreprises, quel que soit le motif
(investissement, BFR, etc.),
- > SCOPINVEST : titres participatifs (quasi-fonds propres),
- > SOFISCOP : contre-garanties sur les prêts du Crédit coopératif,
- > IMPACT COOPERATIF : fonds d'intervention à partir d'1 M€.



Un écosystème coopératif

- > Une Confédération nationale et 8 Unions régionales couvrant l'ensemble du territoire français !
- > 4 fédérations de métiers : BTP, Communication, Industrie, CAE,
- > Une mutuelle santé dédiée : la MUCS,
- > Un Comité d'entreprise inter-coopératives : L'Union sociale,
- > Des cabinet d'avocats partenaires,
- > Des cabinets d'expertise comptable partenaires,
- > La commission d'arbitrage : une instance de médiation, pour les contentieux entre associés.

QUELQUES ENTREPRISES DU TERRITOIRE



> L'Union des Forgerons

L'Union des Forgerons, qui compte une centaine d'employés, est la dernière forge indépendante d'Île-de-France. La Scop fabrique des pièces en acier, en aluminium, en inox ou en cuivre, notamment pour les secteurs de l'aérospatiale, de l'aéronautique et du nucléaire. Fin 2017, la Scop a réalisé des investissements massifs dans des nouvelles machines et un nouveau bâtiment. Cet investissement de 30 M€ devrait permettre à la Scop d'accepter des commandes qu'elle ne pouvait pas honorer auparavant et de conquérir des nouveaux marchés. Grâce à cet investissement, elle vise une croissance à deux chiffres dans les prochaines années.



> Val Services

Crée en 1990, l'ex-régie de quartier du Val Fourré, spécialisée dans la propreté urbaine, l'entretien des espaces verts et le nettoyage, s'est transformée en Scic (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) le 1er janvier 2018. Une solution choisie pour libérer le potentiel de développement de la structure.... Et ça fonctionne ! En un an, la Scic a déjà doublé ses effectifs passant de 50 à 100 salariés et fait bondir son chiffre d'affaires de 65 %.



> Terra

Bureau d'études et de conseils indépendant spécialisé dans le développement durable, la préservation des ressources naturelles et la gestion des déchets depuis 1979, Terra bénéficie d'une notoriété et d'une expertise fortes. Parmi ses clients, de nombreux éco-organismes portant la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), l'ADEME, ou encore le Ministère de l'Environnement. Dès les années 80, Terra est intervenue en pionnier sur les problématiques d'écologie industrielle et d'économie circulaire. Depuis les années 2000, ses missions se sont fortement orientées vers l'assistance aux filières REP, lui permettant de multiplier son activité par six.

> Calice, 1er groupement de Scop

D'un côté la Scop TPC, entreprise de conditionnement sur le marché de la cosmétique, installée dans le Loiret. Cet ancien atelier protégé associatif, devenu Scop avec 231 salariés dont 213 associés, cherchait à réaliser une opération de croissance externe en rachetant une filiale hors de son secteur d'activité. De l'autre côté, l'entreprise Sefard, 5 millions d'euros de chiffre d'affaires, 50 salariés qui souhaitent se transformer en Scop. TPC a accompagné les salariés de Sefard tant sur le plan de la gouvernance coopérative que sur le plan financier afin de faire aboutir leur projet. Résultat, le 31 mai 2016, la Scop Sefard est devenue la Scop « fille » de TPC, « Scop mère » formant ainsi le premier groupement de Scop baptisé Calice.



ALTER'INCUB L'INCUBATEUR D'INNOVATION SOCIALE AU CŒUR DES TERRITOIRES

Dans un contexte social, économique et sociétal en pleine mutation (évolution des modes de vie, de la famille, des modes de consommation, du vieillissement de la population, des pratiques résidentielles et professionnelles,...), des besoins nouveaux émergent et appellent des réponses économiques innovantes. L'ampleur des transformations impose une réflexion sur la recomposition des rapports entre économie et société, sur l'invention d'une économie plurielle favorisant l'équité sociale et le développement durable. Alter'Incub s'inscrit dans cette réflexion avec la volonté de favoriser la création d'entreprises porteuses d'innovation sociale.

On distingue deux phases dans le processus d'accompagnement :

> La pré-incubation

L'objectif est d'**évaluer les projets** sélectionnés et d'**analyser leurs conditions de faisabilité** :

- Adéquation équipe / projet et capacité à mener l,e projet,
- Existence ou non d'un marché porteur,
- Modèle économique et rentabilité potentielle,
- Capacité à lever les financements nécessaires au projet,
- Absence de contraintes techniques, juridiques, réglementaires ou capacité à les lever,
- Disponibilité de l'équipe.

> L'incubation

D'une durée de **12 mois**, l'objectif est de faire évoluer les projets jusqu'à la **création de l'entreprise**. A ce titre, les porteurs de projet bénéficient :

- d'un appui technique et méthodologique ;
- d'un appui-conseil individualisé pour la mobilisation des moyens indispensables à la formalisation et la consolidation de leur projet ;
- d'une mise en réseau de partenaires complémentaires : laboratoires, collectivités, financeurs... ;
- des temps collectifs de formation et de mutualisation d'expériences ;
- d'un accompagnement à la recherche de financements direct ou indirect ;
- de la recherche de solutions d'hébergement du projet.

L'innovation sociale est mise au service d'une finalité d'intérêt collectif en élaborant des dynamiques entrepreneuriales nouvelles répondant à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits. Alter'Incub s'intéresse aux projets apportant ces réponses soucieuses du mieux-être des populations, et plus particulièrement aux projets innovants qui prennent en compte des thématiques transversales : de nouvelles formes de gouvernance, une dimension de projets collectifs, le principe de cohésion sociale...

Plus d'informations :
www.alterincub.coop

Contact:
Emmanuel DOUDAT
mdoudat@scop.coop
06 58 64 70 48

Alter'Incub
Incubateur d'innovation sociale
CENTRE-VAL DE LOIRE

soutenue par:



MAIRIE DE PARIS



île de France

les **scop**

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

ILE-DE-FRANCE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DOM-TOM

Union
régionale
DES SCOP

ET SCIC

EXPERT COOPÉRATIF
PARTENAIRE SOLIDAIRE

100 rue Martre
92110 Clichy-la-Garenne

6ter rue de l'Abbé Pasty
45400 Fleury-les-Aubrais

21 rue Edouard Vaillant
37000 Tours

www.les-scop-idf.com
urparis@scop.coop
01 40 87 87 00

soutenue par:



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional

MAIRIE DE PARIS



Centre-
Val de Loire
www.regioncentre-valdeloire.fr

île de France

les Scop

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

ILE-DE-FRANCE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DOM-TOM

Union
régionale
DES SCOP

ET SCIC

EXPERT COOPÉRATIF
PARTENAIRE SOLIDAIRE

— ● —

100 rue Martre
92110 Clichy-la-Garenne

6ter rue de l'Abbé Pasty
45400 Fleury-les-Aubrais

21 rue Edouard Vaillant
37000 Tours

**www.les-scop-idf.com
urparis@scop.coop
01 40 87 87 00**